



L'Université Gustave Eiffel en appui aux politiques publiques

Rapport du Groupe de Travail

27 mai 2019

Objectifs

L'appui aux politiques publiques figure dans le projet de statuts de l'université. La mobilisation autour de l'appui aux politiques publiques pourra être un marqueur significatif, et peut-être différenciant, de l'Université expérimentale Gustave Eiffel.

Les objectifs du groupe de travail « APP » sont décrits dans la lettre de mission du 19 décembre 2018, annexée. Il s'agit :

- de cartographier l'existant (actions, acteurs, productions...);
- d'identifier plus précisément les attentes des tutelles et d'une sélection d'acteurs publics importants pour l'Université Gustave Eiffel, sur le territoire (collectivités, universités, établissements publics);
- de rassembler (*dans la mesure du possible*) des éléments sur la manière dont ce sujet est traité dans des organismes d'enseignement supérieur et de recherche en France et à l'étranger;
- de mener une réflexion collective et de la synthétiser dans le livrable du groupe.

Le lancement de la préfiguration de la vice-présidence « Appui aux politiques publiques » le 26 mars 2019 conduit le GT APP à élargir ses objectifs en vue d'éclairer le travail de préfiguration.

Membres

- Eric Alonzo, EAVT (eric.alonzo@free.fr)
- Frank Fuchs, IGN (frank.fuchs@ign.fr)
- Eric Gaume, IFSTTAR (eric.gaume@ifsttar.fr)
- Yannick L'Horty, UPEM (yannick.lhorty@u-pem.fr)
- Franck Jung, EIVP, co-pilote (franck.jung@eivp-paris.fr)
- Jean-Bernard Kovarik, IFSTTAR, co-pilote (jean-bernard.kovarik@ifsttar.fr)
- Antoine Schoen, ESIEE (antoine.schoen@esiee.fr)

Méthode de travail

Le travail s'est organisé autour :

- de réunions en présentiel des membres du groupe, qui font l'objet de comptes rendus et d'actions à mener pour la prochaine réunion,

- d'échanges de documents et d'informations diverses relatives à l'état des lieux et aux perspectives d'évolution, dans chacun des six établissements,
- d'une discussion approfondie sur la préfiguration de la nouvelle vice-présidence APP de la future Université expérimentale Gustave Eiffel.

Après la constitution du groupe de travail – qui a pris quelque temps – la première réunion s'est tenue le 25 février 2019 dans les locaux de l'EAVT. La deuxième réunion s'est tenue le 27 mars 2019 dans les locaux d'ESIEE Paris. La troisième réunion s'est tenue le 15 mai 2019 dans les locaux de l'IGN.

Un programme d'auditions de personnes sélectionnées sur l'intérêt qu'elles porteraient au bon fonctionnement de l'APP au sein de l'Université Gustave Eiffel, a été établi. Certaines auditions sont d'ores et déjà programmées. Le fruit de ces auditions, quand celles-ci auront eu lieu, continuera à orienter la préfiguration de la vice-présidence.

De premiers éléments de comparaison internationale sur la manière dont l'APP est traité dans des organismes d'enseignement supérieur et de recherche ont été tirés du rapport *The place of universities in society*, A study by Peter Maassen, Zacharias Andreadakis, Magnus Guldbrandsen & Bjorn Stensaker, University of Oslo, commissioned by the Körber-Stiftung in preparation for the Global University Leaders Council, Hambourg, 2019.

Les productions (*policy briefs*) du LIEPP de Sciences Po et de l'IEPP ont été étudiées.

Un rapport intermédiaire a été discuté en COPIL le 1^{er} avril 2019. Les observations émises ont été prises en compte dans le présent projet de rapport final, qui a été soutenu devant le COPIL du 3 juin 2019.

« Appui(s) aux politiques publiques » : un concept résolument pluriel, qui peut ouvrir de belles opportunités pour le rayonnement de l'Université Gustave Eiffel

La quasi-totalité des composantes et laboratoires (surtout en SHS) et de nombreuses formations ont manifesté leur intérêt pour les travaux du groupe. Ils se sentent concernés par l'APP, tout en ayant chacun des « visions » propres et complémentaires de l'APP.

La difficulté à délimiter le périmètre de l'APP est soulignée : il existe un continuum entre la sphère publique et la sphère privée (certaines entreprises peuvent être délégataires d'un service public, il y a le cas des SEM, etc.).

Le LATTS indique dans une de ses contributions que « l'Appui renvoie à une posture scientifique qui se situe essentiellement dans l'accompagnement et l'aide à la mise en œuvre de décisions publiques. Il valorise moins une approche distanciée voire critique... ». Et « le terme de politique publique renvoie quant à lui à une conception plutôt descendante et mécaniste de l'action politique, souvent très centrée sur la seule action de l'Etat... »

Les mots sont imparfaits mais ils nous aident à communiquer.

Aussi, d'une manière synthétique, le groupe de travail identifie trois volets de l'APP :

- répondre à des demandes d'acteurs publics, d'autorités : auditions, notes de synthèse des connaissances, séminaires de transfert, expertises... ;

- prendre spontanément des initiatives de recherche intéressant l'action publique, dans son acception la plus vaste, couvrant aussi les domaines finalisés, les technologies émergentes : évaluation de politiques publiques, élaboration de doctrines techniques et des pratiques d'ingénieurs, organisation de colloques... ;
- former des agents de droit public et privé sur toute question publique (intéressant la cité).

Plus détaillée, la proposition de segmentation qui figure en annexe montre que l'appui aux politiques publiques recouvre des aspects très larges, tant en termes de destinataires (associations, collectivités territoriales, Etat, parlementaires, organismes internationaux, etc.), qu'en termes de modalités d'intervention (aide à la mise en œuvre des politiques publiques, évaluation des politiques publiques, expertise technique dans l'accompagnement d'un projet, capitalisation de savoirs, apport de contenus à des détenteurs de puissance publique, organisation de séminaires, et même réflexions sur l'APP comme un objet de recherche...). L'APP se lit comme une activité diffuse et en quelque sorte « à la M. Jourdain ». Beaucoup font de l'APP sans le savoir. Il y a aussi un enjeu fort à recenser ces activités et à les mettre en valeur.

L'APP est mentionné dans la « 3^e mission » de la politique nationale de la recherche et du développement technologique (art. L.111-1 du code de la recherche), au-delà de la bonne mise en œuvre des orientations publiques dans l'exercice des missions d'enseignement et de recherche. L'Université Gustave Eiffel souhaitera probablement mettre en avant cette activité.

La contractualisation pluriannuelle entre l'Université Gustave Eiffel et ses tutelles (MESRI, MTES, Culture), et aussi l'Intérieur (sécurité routière), et les autres « tutelles » des Fondateurs (Ville de Paris, IGN, CCIP), est l'un des vecteurs de mise en œuvre et de formalisation de l'APP.

Plusieurs facteurs clés de succès sont identifiés

Conjuguer la « liberté académique » avec la mission d'APP au sein de l'université expérimentale

L'alimentation en contenu scientifique des activités d'APP doit être d'intérêt réellement partagé avec la recherche, la valorisation des connaissances, et contribuer à nourrir la vitalité de la communauté scientifique.

Un enjeu de la contractualisation pluriannuelle avec les tutelles sera de préciser des orientations stratégiques partagées, en phase avec la stratégie scientifique et pédagogique de l'Université Gustave Eiffel, respectant la liberté d'action et de moyens indispensable pour que l'Université Gustave Eiffel remplisse correctement les missions qui lui sont confiées.

« Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité. » (article L952-2 du Code de l'éducation).

Ainsi le sain exercice de l'APP nécessite de prémunir les personnes des atteintes éventuelles à la conscience ou au respect de la démarche scientifique, de toute pression (qu'elle vienne de l'Université Gustave Eiffel, du destinataire du « rapport » ou de toute origine que ce soit) qui la détournerait de cette exigence (éthique et scientifique) de chercher et se conformer à la réalité.

« Le statut des établissements d'enseignement supérieur ne saurait limiter le droit à la libre communication des pensées et des opinions garanti par l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen que dans la seule mesure des exigences du service public en cause ; que par leur nature, les fonctions d'enseignement et de recherche exigent, dans l'intérêt même du service, que la libre expression et l'indépendance des enseignants-chercheurs soient garanties ; qu'en ce qui concerne les professeurs, la garantie de l'indépendance résulte en outre d'un principe fondamental reconnu par les lois de la République. » (CC 93-322)

Cette liberté académique s'exerce en même temps que doivent être respectés les principes de neutralité, de réserve, d'obéissance hiérarchique (sauf ordre manifestement illégal ou entraînant un trouble à l'ordre public), qui s'imposent, de manière générale, à tous les acteurs publics.

Garantir la nécessaire indépendance entre l'évaluation, l'évalué et le commanditaire

Le groupe de travail est vigilant sur la question de l'indépendance de la recherche vis-à-vis de la décision publique, de l'extériorité et de l'indépendance de l'évaluation des politiques publiques. Il y a bien entendu une variété de postures possibles, de la co-construction de la politique publique par des chercheurs-experts qui répondent à une commande publique directe, à l'initiative de chercheurs qui étudient l'action publique en adoptant volontairement des postures critiques, qu'elles soient positives ou négatives. Cette variété de postures existe entre les disciplines et au sein de chaque discipline et elle reflète aussi la diversité des besoins des acteurs publics.

Il convient également de « protéger » les experts dont les conclusions ne « plairaient » pas au commanditaire.

Anticiper les sujets

Autant que faire se pourra, la capacité d'initiative de l'APP permettra d'anticiper les besoins d'éclairage des pouvoirs publics et plus largement de la société toute entière, sur tout sujet dans les compétences de l'Université Gustave Eiffel.

Un dialogue avec les pouvoirs publics demandeurs d'action d'APP devrait être mis en place, de manière à débattre du programme d'activités. Des échanges avec les autres vice-présidences pourraient, au cas par cas, éclairer les débats.

Assurer la crédibilité de la mission APP, avec une économie de moyens

La crédibilité de la mission APP nécessite que ses moyens soient clairement identifiés et réalistes, en ETP et en moyens budgétaires.

Faire reconnaître les efforts accomplis par les personnes et leurs unités

Il est indispensable de faire des retours positifs auprès des contributeurs à l'APP sur la valeur ajoutée de l'intervention d'APP et information sur les suites qui seront données.

De même il convient de s'assurer que les critères sont bien pris en compte pour la reconnaissance effective de la « 3^e mission » dans l'évaluation des enseignants et des chercheurs (commission d'évaluation, HCERES, CNU). Les contributions au débat et à la décision publique ne peuvent se substituer aux critères académiques, mais ils doivent les compléter.

Avec des apports de fond de bonne qualité, l'APP peut contribuer légitimement à la vitrine de l'Université Gustave Eiffel.

Si « beaucoup » est APP, tout ne peut ni ne doit « passer » par la future structure APP de l'Université Gustave Eiffel

En particulier de nombreuses activités qui formellement relèvent de l'APP doivent continuer à être traitées de manière opérationnelle par la composante qui en est déjà chargée, comme les interventions en « APP opérationnelle » des Ecoles, ou celles des Laboratoires dans leurs activités de valorisation socio-économique ou dans leurs partenariats avec des collectivités, ou les expertises collectives...

C'est *a fortiori* le cas des activités d'APP de l'IGN en dehors du champ de l'Université Gustave Eiffel, pour lesquelles des principes de collaboration commune peuvent être convenus.

Le fait que tout ne puisse ni ne doive être coordonné par la structure APP ne doit pas empêcher l'Université Gustave Eiffel, en ce qui la concerne, de mettre en avant toutes ces activités réalisées dans sa communication générale.

Les recommandations du Groupe de travail

APP pour tous

L'APP ne doit pas rester cantonnée à une partie de l'Université Gustave Eiffel mais chacun doit être en mesure de s'y retrouver d'une manière ou d'une autre. Cette transversalité sera une des missions de la future vice-présidence.

Des synergies allant au-delà de l'Université Gustave Eiffel, au sein de la Comue UPE, et singulièrement avec l'ENPC, pourront être recherchées si la volonté est partagée.

Elaborer une charte déontologique

L'indépendance absolue n'existe pas. Aussi une charte déontologique de l'APP devrait être élaborée, en lien avec le référent Ethique et le comité d'éthique. Elle pourrait s'inspirer de travaux effectués par d'autres organismes à forte charge de crédibilité scientifique, comme le CNRS. Ce projet se voudra rassembleur, dans la diversité, la complémentarité et le partage des connaissances et des compétences.

Cela supposera une adaptation, une accessibilité de l'expression, de manière à ce que tout un chacun se sente destinataire du message et fondamentalement concerné.

S'orienter vers une structure agile, en mode « LEAN », au service de toute l'Université Gustave Eiffel

Une piste possible serait de constituer une petite structure de permanents dédiés à la mission APP, et qui pourrait s'appuyer sur un réseau de correspondants, ou de référents.

Pour être efficace, ce travail en réseau devrait être organisé : identification des correspondants par thématiques et par unité de recherche ou composante d'enseignement, cartographie des compétences et de l'expertise, mutualisation des carnets d'adresses...

L'organisation devrait être « immersive », peu pyramidale, avec la possibilité de contacts directs opérationnels avec les personnes compétentes dans les unités d'enseignement ou de recherche, bref favoriser la réactivité dans les actions d'APP entreprises.

Le terme anglais *lean*, « maigre », « sans gras », « dégraissé », sert à qualifier une méthode de gestion de la production qui se concentre sur la « gestion sans gaspillage », ou « gestion allégée » ou encore gestion « au plus juste ».

Le *lean* trouve ses sources au Japon dans le système de production de Toyota. Il est marqué (par la recherche de la performance en matière de productivité, de qualité, de délais, et de coûts, par l'amélioration continue et l'élimination des gaspillages (*muda* en japonais).

Formalisé aux États-Unis dans les années 1990, le *lean* s'adapte à tous les secteurs économiques.

d'après Wikipédia

Se doter progressivement d'une « boîte à outils » collective

Une boîte à outils pourrait être constituée progressivement à l'échelle de l'université en s'appuyant sur les retours d'expérience.

Beaucoup communiquer en interne et en externe

La communication vers les Tutelles et les partenaires publics au sens large sur la diversité des actions d'APP représente un enjeu pour le nouvel établissement, dès sa création. Un plan de communication adapté aux problématiques APP devra être établi pour l'interne et l'externe, sans oublier les étudiants, les *alumni* et les réseaux sociaux.

Commencer à travailler dès 2020 sur des cadres de contractualisation de l'Université Gustave Eiffel avec les Tutelles

Trois contrats actuels arriveront à échéance en 2021 (EIVP, EAVT, IFSTTAR). Cet « alignement des planètes » est relatif mais il pourrait structurer le calendrier des travaux à venir.

Transformer le Groupe de travail en un « Comité de l'APP », garant de la bonne intégration de cette mission au sein de l'Université Gustave Eiffel

Composé comme actuellement de représentants des Six Etablissements fondateurs, ce comité aurait pour fonction d'être le garant de la bonne intégration, équilibrée et efficace, de l'APP au sein de l'Université Gustave Eiffel. Présidé par le représentant d'un établissement dont le vice-président APP ne serait pas originaire, il se réunirait deux fois par an et orienterait l'exercice de l'APP dans l'Université Gustave Eiffel : programme d'activités, bilan annuel, retour sur l'efficacité des modes de travail...

Conclusion

Le croisement de regards complémentaires dans les productions d'APP devra être une valeur ajoutée de l'Université Gustave Eiffel. Le regroupement des talents devrait permettre, une fois l'organisation bien rodée, de raccourcir les délais dans la valorisation des travaux de recherche pour les porteurs de politique publique. L'APP pourra aussi servir d'entrée pour lancer des nouveaux programmes de recherche et de formation.

Le regroupement dans l'Université Gustave Eiffel permettra de mobiliser des regards complémentaires et de raccourcir les délais dans la valorisation des travaux de recherche pour les porteurs de politique publique.

Au-delà de l'interdisciplinaire, ce regroupement devra permettre aussi d'approfondir la qualité des interventions au sein des disciplines elles-mêmes (« intra-disciplinaire »).

La future structure APP avec ses moyens humains et financiers devrait être au service de toutes les unités de l'Université Gustave Eiffel, même si l'action n'implique qu'un des établissements fondateurs.

Solidairement avec les autres VP, la vice-présidence APP de l'Université Gustave Eiffel aura donc en charge de répondre à ces enjeux et de collecter les attentes, reformuler les besoins, arbitrer/filtrer les sollicitations, organiser les réponses, valoriser les travaux, faire retour et remercier les contributeurs. Elle pourra également contribuer à la fierté collective de l'université en mettant en avant les résultats de recherche qui ont influencé ou éclairé les politiques publiques et par là, certains versants de notre quotidien.

Annexe 1. Programme des auditions à mener dans la poursuite de la préfiguration

- CGET : commissaire Serge MORVAN et commissaire délégué François-Antoine MARIANI
- Bureau du Collège des DRAC
- MinArmées/DGA : M. Laurent VIESTE, responsable du pôle architecture des systèmes C3R (commandement, communication, conduite et renseignement), laurent.vieste@intradef.gouv.fr
- CGEDD : Philippe SCHMIT (co-animateur du collège « Territoires ») philippe.schmit@developpement-durable.gouv.fr
- CGEDD : Pierre-Alain ROCHE (président de la section mobilités et transport), Pascal Douard (membre de l'autorité environnementale et président du comité de domaine Gestion des Ressources Naturelles)
- CGEDD : Nicolas FORRAY (président de la section Milieux, Ressources et Risques)
- CGDD : Viviane APIED, responsable ministérielle aux normes
- DGALN : Pascal LORY, conseiller information géographique auprès du DG, pascal.lory@developpement-durable.gouv.fr
- DGALN : MM. BUTLEN (sous-directeur AD) et ACCHIARDI (sous-directeur QC)
- DGITM : Sous-direction de la gestion du réseau routier non concédé et du trafic : Eric OLLINGER, adjoint au sous-directeur , Eric.ollinger@developpement-durable.gouv.fr
- DGITM : M. Hervé BRULE (adjoint au DGITM), MARRN
- DRI : Thierry COURTINE, directeur p.i.
- DGRI : Frédéric RAVEL
- DGPR : Bérangère BASIN, chef du bureau des risques inondation et littoraux, berangere.basin@developpement-durable.gouv.fr
- DGPR : Laure TOURJANSKY (Sous-directrice, responsable du service des risques naturels et hydrauliques)
- DGEC : à voir
- MAA/SG : Francois MOREAU délégué ministériel au numérique et à la donnée et président du conseil des systèmes d'information , francois.moreau2@agriculture.gouv.fr
- MAA/DGPE : Jean-Philippe GRELOT, conseiller information géographique auprès de la DG, jean-philippe.grelot@agriculture.gouv.fr
- MAA/Alimentation : Valérie VIEILLEFONT, valerie.vieillefont@agriculture.gouv.fr
- DSR : Manuelle SALATHE (ONISR)
- Ville de Paris : Caroline GRANDJEAN, Directrice de la voirie et des déplacements
- Ville de Paris : Carine BERNEDE, Directrice des espaces verts et de l'environnement
- Ville de Paris : Olivier FRAISSEIX Directeur de la propreté et de l'eau
- Ville de Paris : Marie-Hélène BORIE, DRH, Mission Ingénierie
- INRA : Guy Richard, Délégué à l'expertise scientifique collective, à la prospective et aux études
- Irstea : Patrick Flammarion
- Université de Strasbourg : Mathieu Schneider

Annexe 2. Une tentative de segmentation des actions d'APP

Types d'intervention	Modalités
<i>Mettre en oeuvre des politiques publiques sectorielles : enseignement supérieur, recherche, accompagnement des entreprises, transport, urbanisme, transition écologique, santé publique, transition énergétique, lutte contre le dérèglement climatique, maîtrise des risques, sécurité routière, patrimoine, modernisation de l'action de l'Etat, formation doctorale...</i>	
Recherche	Subventions de recherche octroyées par un ministère : programmation annuelle et actions ciblées, sujets de thèse
Enseignement	Orientations ministérielles pour les formations initiales et continues, l'apprentissage... Montage d'une formation à la demande d'un service de l'Etat (principalement les DDT dans leurs missions de conseils aux territoires), ou d'un ministère (en charge de l'urbanisme via le PUCA ou la DGALN, en charge des transports via la DGITM)
Science et société	Manifestations et publications diverses
<i>Evaluer des politiques publiques</i>	
Evaluation	En réponse à des appels d'offres, des demandes, ou sur initiative Université Gustave Eiffel
<i>Travailler avec des Collectivités territoriales et leurs établissements publics</i>	
Consortium projet de recherche	Approche directe en vue de répondre à des appels à projet de recherche-innovation-démonstration à TRL haut
Charte partenariale	Programme de réflexion et de travaux, sensibilisation, expertises
Partenariats pédagogiques	A l'échelle du master ou de formations post-master comme le Diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) d'architecte-urbaniste : offre d'enseignement de l'urbanisme avec comme principale modalité pédagogique de travailler sur des commandes « réelles ».
<i>Apporter des contenus à des porteurs de politique publique</i>	
Expertise d'établissement, expertise collective, groupe de prospective	A la demande d'une administration, d'un cabinet ministériel... Contribution aux missions confiées aux organes d'inspection (CGEDD, CGIET, IGA...)
Organisation de séminaire de transfert	Favoriser les interactions entre chercheurs et ministères (sous-direction, bureau)
Dissémination de connaissances	Dossiers thématiques (à la façon du LIEPP) Revue généraliste (comme <i>Géosciences</i> , du BRGM) Revue spécialisée (du type <i>Bulletins des LCPC</i>)
Rédaction d'éléments de doctrine technique (rédaction de guides)	Valorisation de la recherche pour les utilisateurs (MOA, MOE, Entreprises) Leader = Cerema, ou via des associations scientifiques et techniques (ASTEE, CFMS, AFPS, AFPCN...) Avec publication d'ouvrages collectifs

Participation à la normalisation (internationale, européenne ou française)	Souvent sur mandat d'un ministère
Animation d'association	Quand l'association est proche des pouvoirs publics
Assistance technique à la préparation de circulaires ou de textes réglementaires (fondements scientifiques)	A la demande
Audition parlementaire, OPECST, mission parlementaire	A la demande
Gestion de bases de données	Ex : sécurité routière, parc auto...
Elaboration de note d'APP (national) ou <i>Policy Brief</i> (international)	A la demande ou sur initiative Université Gustave Eiffel Synthèse (2-6 pages) des connaissances acquises à l'occasion des projets de recherche
Organisation de colloques ou de conférences destinés aux praticiens, directement ou via des associations scientifiques et techniques	Valorisation des connaissances dans un cadre plus large que l'enseignement supérieur-recherche Conduit vers des actions Science & Société
Participation à des comités scientifiques de structures publiques	Participe à la fois de l'activité académique et de l'APP
Représentation des pouvoirs publics à des groupes de travail (ou accompagnement des ministères)	A la demande

Tableau 2 – Présentation structurée du recensement des activités d'appui aux politiques publiques et assimilés menées par les six établissements fondateurs de l'Université Gustave Eiffel

Annexe 3. Panorama des actions les plus représentatives menées par chacun des six Etablissements

Etablissement	Principales modalités d'APP (hors contribution à la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles, qui est dans les statuts des établissements)	Moyens actuels
EIVP	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'événements • Expertise scientifique sur des projets de la Ville de Paris • Evaluation de politiques publiques • Participation à des conseils scientifiques 	Participation de toutes unités de l'EIVP, coordination générale assurée par l'équipe de direction
ESIEE Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des connaissances vers des destinataires non académiques • L'école est tout à fait disposée à être mobilisée davantage par la CCIP 	Participation des Laboratoires et des Enseignants, en opportunité
EAVT	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats pédagogiques avec les collectivités territoriales • Toute sorte d'apport de contenu à des porteurs de politique publique dans ses domaines 	Coordination générale assurée par l'équipe de direction
ENSG	<ul style="list-style-type: none"> • Données géographiques souveraines, transformation numérique de l'État dans le domaine de la géolocalisation, géoplateforme mutualisée • Toute sorte d'apport de contenu à des porteurs de politique publique dans ses domaines 	Coordination assurée par l'IGN
IFSTTAR	<ul style="list-style-type: none"> • Toute sorte d'apport de contenu à des porteurs de politique publique dans ses domaines 	Participation de toutes unités de l'IFSTTAR, soutenues par la Service de la programmation et de l'appui aux politiques publiques et le Collège des chargés d'animation d'axe
UPEM	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de politiques publiques • Valorisation des connaissances vers des destinataires non académiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Animation de la Fédération de recherche "Travail, Emploi et Politiques publiques" • Participation des Laboratoires et des Enseignants, en opportunité

Tableau 3 – Moyens consacrés aux activités d'appui aux politiques publiques et assimilé au sein des six établissements fondateurs de l'Université Gustave Eiffel

Annexe 4. Les dispositifs de contractualisation stratégique existant chez les six Etablissements

Organisme	Document	Validité	Remarques	Moyens actuels
EIVP	Contrat d'objectifs et de performance avec la Ville de Paris	2017-2021		Implication du DG et de la secrétaire générale
ESIEE Paris	La lettre de mission du DG de l'ESIEE pour l'année est signée par le DG de la CCI	annuel	Dialogue de gestion annuel avec la CCIP	Par le DG, le secrétaire général, le responsable financier
EAVT	Contrat d'établissement pluri-annuel avec l'Etat (Culture)	2017-2021	Comptes-rendus annuels (4 p)	Implication de la DG
ENSG	Contrat d'objectifs et de performance de l'IGN avec l'Etat (MTES, MAA)	2013-2016	Projet de COP 2020-2024 en cours d'élaboration	Piloté directement à l'IGN
	Projet d'établissement de l'IGN	Edité en septembre 2018		
IFSTTAR	Contrat d'objectifs et de performances avec l'Etat (MTES, MESRI)	2017-2021	Comptes-rendus annuels au CA de mars (16 p)	Une « équipe COP » a été mise en place pour l'élaboration du document et son appropriation interne, ainsi que pour les bilans annuels
UPEM	Le document de référence est le Contrat de site avec l'Etat (MESRI). Il contient un volet UPEM.	2015-2019	piloté par la ComUE UPE	Piloté directement à UPE

Tableau 1 – Etat des lieux des dispositifs de contractualisation avec les Tutelles pour les six établissements fondateurs de l'Université Gustave Eiffel

Annexe 5 : lettre de mission du 19 décembre 2018



Pilotes : Frank JUNG (EIVP) et Jean-Bernard KOVARIK (IFSTTAR)

L'Université Gustave Eiffel en appui aux politiques publiques

le 19 décembre 2018

Contexte

Les structures publiques d'enseignement et de recherche ont, parmi l'étendue de leurs missions, celle d'éclairer l'action publique et de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques relevant de leurs domaines. Ces missions peuvent être réalisées pour le compte de l'Etat, de collectivités territoriales, et d'établissements publics. A cette fin plusieurs formes de contractualisation ou assimilés existent déjà, comme les « contrats d'objectifs et de performance », les « contrats de site », les « dialogues de gestion », etc.

Les futures tutelles de l'Université Gustave Eiffel sont porteuses de politiques publiques dans le domaine de la ville et des territoires, de l'enseignement, de la recherche, des infrastructures, de l'aménagement, des transports, du patrimoine, de l'architecture, de la mobilité, des réseaux, de la sécurité routière, de la maîtrise des risques, etc. Ainsi, pour l'Université Gustave Eiffel, cette mission d'appui aux politiques publiques (APP) nécessite une attention et un traitement spécifique. Elle devra être un marqueur fort de l'identité du futur établissement.

Les interventions en appui aux politiques publiques peuvent prendre de nombreuses formes non exclusives l'une de l'autre : actions de formation initiale, post grade (mastères spécialisés) ou continue pour des agents des autorités de tutelle, de la sphère publique, voire des actions de formation d'élus ; réalisation d'expertises et études ciblées, participation à des expertises collectives ; appui scientifique et méthodologique pour la maîtrise d'ouvrage ; action de recherche soutenue dans la durée par une politique publique identifiée ; séminaire de transfert ; élaboration d'outils, de méthodes et de doctrine technique (rédaction de guides), centre de ressources ; conseil à l'innovation ; participation à des groupes d'expertise, d'évaluation ou de prospective, nationaux, européens ou internationaux, représentation le cas échéant des pouvoirs publics ; participation à la normalisation européenne ou française ; participation à des comités scientifiques (ou assimilés...) de structures publiques ; organisation de colloques destinés aux praticiens, directement ou via des associations scientifiques et techniques, animation de ces associations...

Dans sa lettre du 19 novembre 2018, le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, affirme son soutien au projet FUTURE et signale « la grande importance » qu'il attache à ce que « la nouvelle université ainsi formée [...] soit un opérateur apportant des garanties pour le maintien au service du pôle ministériel des axes de recherche menés par l'Ifsttar et des moyens associés ». Il demande précisément de « rechercher avec les directions générales techniques placées

sous mon autorité les mesures propres à maintenir les liens forts qui les unissent (à l'Ifsttar), en particulier pour les opérations d'appui aux politiques publiques ».

Abordant le sujet des moyens financiers alloués par un département ministériel, le ministre d'Etat indique que « *le pilotage budgétaire de la nouvelle université devra s'assurer que la subvention continue de porter la politique du pôle ministériel, en réalisant notamment des comptes rendus explicites, documentés et chiffrés de l'usage des crédits alloués par ses services* ».

Dans sa note du 30 octobre 2018, la direction générale des patrimoines du ministère de la culture exprime un avis favorable aux expérimentations de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche et indique que « *D'autre part, l'exercice de la tutelle du ministère de la Culture sur la composante intégrée devra être assuré, notamment sur les points ci-après. Il s'agit notamment de l'accréditation (compétence partagée conjointe), de l'habilitation des diplômés d'architecture, de la nomination du directeur d'école composante, de la contractualisation entre le ministère de la culture et la composante - en coordination avec les contrats de sites -, de l'allocation des moyens et des modes de recrutement spécifiques qui tiennent compte du double ancrage académique et professionnel des ENSA.* »

Les sujets de l'appui aux politiques publiques, de la contractualisation et de compte-rendu, sont donc liés.

Le MESRI, le ministère de l'Intérieur / direction de la sécurité routière, la Ville de Paris, l'IGN, la CCIP partagent des préoccupations similaires.

Comme premier élément de réponse, le projet de décret constituant l'Université Gustave Eiffel mentionne que cette université devra « *diffuser et valoriser les résultats et produits de la recherche en s'appuyant sur l'innovation et le transfert de technologie par l'intermédiaire de publications scientifiques, de médiation scientifique et d'appui aux politiques publiques...* ».

L'Université Gustave Eiffel a vocation à reprendre les orientations des contrats existants (d'objectifs, de site, etc.). Mais la capacité du nouvel établissement à répondre aux attentes de ses tutelles, non seulement en référence à la « somme des existants », mais aussi en allant au-delà, en faisant apparaître la valeur ajoutée de la fusion et de l'association, constituera un indicateur de réussite de l'opération.

Constitution

Le groupe de travail sera constitué d'un ou deux référents par établissement. Il fera suite aux échanges pertinents qui ont eu lieu pendant les ateliers suivis des séminaires de connaissance réciproque, animés ou co-animés par Franck JUNG. Il veillera à articuler ses travaux avec ceux du groupe n°3 « Relations partenariales avec le monde socio-économique » (pour ne pas doubler au sujet de l'expertise) et du groupe n°7 « Relations avec les partenaires extérieurs » (car les différents sites Université Gustave Eiffel sont concernés).

Périmètre

Le travail du groupe portera sur l'ensemble des activités « d'appui aux politiques publiques » des 6 établissements fondateurs de l'université Gustave Eiffel, et l'ENPC – si elle le souhaite – dans la

diversité des acceptions et des réalités d'actions, avec une attention particulière sur ce que ces activités impliquent comme relations avec les tutelles et sur les manières de s'organiser pratiquement en interne pour remplir convenablement les missions.

Le groupe fera une proposition de stratégie de l'Université Gustave Eiffel en matière d'appui aux politiques publiques qui abordera les conditions de mise en œuvre. S'il le juge utile, il proposera des actions susceptibles d'être portées par l'i-Site FUTURE, non pas en tant que moyen de financement des activités déjà usuelles, mais comme levier de développement et de transformation de l'action de la future Université Gustave Eiffel en matière d'appui aux politiques publiques. Cette proposition de stratégie sera formalisée dans une note positionnant le juste rôle de l'Université Gustave Eiffel sur ces questions.

L'évaluation de politiques publiques est proche et complémentaire de l'APP. Externe et indépendante de la décision publique, elle pourra être traitée de manière spécifique.

Plan de travail

Il devra être décliné précisément avec les membres du groupe. Il s'agira, en s'appuyant sur les productions des séminaires de connaissance réciproque :

- de cartographier l'existant (actions, acteurs, productions...);
- d'identifier plus précisément les attentes des tutelles et d'une sélection d'acteurs publics importants pour l'Université Gustave Eiffel, sur le territoire (collectivités, universités, établissements publics);
- de rassembler (dans la mesure du possible) des éléments sur la manière dont ce sujet est traité dans des organismes d'enseignement supérieur et de recherche en France et à l'étranger ;
- de mener une réflexion collective et de la synthétiser dans le livrable du groupe.

Calendrier et livrable

Un rapport d'avancement sera présenté au COPIL deux mois après la constitution du groupe (désignation des membres) ; le rapport final sera présenté au COPIL deux mois plus tard.

Les objectifs et le contenu de cette lettre de mission sont appelés à évoluer autant que de besoin en fonction des précisions à venir sur le périmètre de l'Université Gustave Eiffel, les modalités d'association et des relations avec les Tutelles.